



F - Fiche d'informations sur l'utilisation de lunettes de protection spéciale lumière

Modèle : SafeLightPro F-2 / F-5

Domaine d'application

Les lunettes de protection spéciale lumière SafeLightPro garantissent une protection des yeux spéciale contre la lumière très efficace en cas d'utilisation d'appareils d'épilation utilisant la technologie HPL / IPL. Elles offrent en outre une protection des yeux et du visage contre toute blessure provoquée par des contraintes mécaniques. Les verres sont fabriqués en polycarbonate résistant aux chocs. Les lunettes répondent aux spécifications de la norme européenne DIN EN 166 : 2001 & DIN EN 170 : 2002, annexe II de la directive EPI 89/686/CEE.

Stockage, nettoyage et entretien

Veillez conserver les lunettes de protection spéciale lumière dans un lieu propre, sec et exempt de poussière. Lors du stockage, éviter le rayonnement direct du soleil et le contact avec des produits chimiques ou toute substance abrasive.

Veillez nettoyer les lunettes de protection spéciale lumière avec du savon et de l'eau et les sécher à l'aide d'un tissu doux en microfibres. Veillez à ce que le tissu ne peluche pas. En cas de besoin, un agent aseptisant ménager non agressif peut être utilisé. Ne pas utiliser d'agent nettoyant abrasif (par ex. crème à récurer).

Avertissement

- La monture, les branches et l'optique sont en polycarbonate. En cas de réaction allergique au matériau, veuillez consulter immédiatement un médecin.
- Les lunettes offrent une protection contre la projection de particules à faible énergie de choc (45 m/s) uniquement en cas d'utilisation à une température ambiante.
- Veuillez vous assurer que la fonction de protection n'est pas altérée lorsque les lunettes sont portées sur des lunettes de correction traditionnelles.
- Veuillez vous assurer que les lunettes de protection spéciale lumière soient confortablement installées et réglées à la personne qui les porte. Pour un bon ajustage, les branches disposent de 4 positions de réglage.
- Veuillez porter les lunettes de protection spéciale lumière pendant toute la durée du traitement utilisant un appareil d'épilation à technologie HPL / IPL.
- Ces lunettes de protection spéciale lumière offrent une protection supplémentaire contre les rayonnements UV.
- Ces lunettes de protection spéciale lumière sont tout spécialement conçues pour protéger les yeux des rayonnements photo et UV par ex. durant le traitement à l'aide d'appareils d'épilation à technologie HPL / IPL ou autres appareils UV. L'usage n'est cependant pas adapté aux autres travaux (par ex. interventions de soudure, travail sur des appareils laser etc.).
- Ne pas utiliser ces lunettes de protection spéciale lumière le soir ni la nuit.
- Ne pas regarder directement le soleil et ce, malgré le port de lunettes de protection spéciale lumière
- Vérifiez les lunettes régulièrement pour la fonctionnalité et les dommages.
- Ne pas continuer d'utiliser ces lunettes de protection spéciale lumière si vous constatez toute forme de dégradation (par ex. si les branches sont cassées ou déformées, l'optique est cassée, rayée ou troublée malgré un nettoyage des verres).
- L'optique ne peut pas faire l'objet d'un remplacement.
- Ne pas procéder à des modifications sur les lunettes, la protection ne serait alors plus garantie.

- Un usage inapproprié et le non respect des règles et indications énumérées dans la présente fiche d'informations pourraient avoir des conséquences nuisibles sur la santé.
- Veuillez conserver cette fiche d'informations précieusement.

La durée de vie de cette lunette des protections dépend de son utilisation. Si les instructions d'utilisation de maintenance, de nettoyage et de stockage sont respectées, cette lunette peut être portée pendant plus de 6 mois à partir de sa première utilisation. Pensez de tout façon à remplacer le produit au bout de 3 ans d'utilisation maximum ou dès que celui-ci présente des signes évidents de dégradation.

Déclaration de conformité

Monture des lunettes (support) :

EN166 Norme d'essai
 F Résistance mécanique : protection contre la projection de particules à haute vitesse, à faible énergie de choc (45m/s)
 CE Marquage CE = les exigences de la directive UE 89/686 sont respectées

Optique (verre)

2-5 Protection contre le rayonnement UV
 AGETE Identification du fabricant
 1 Classe optique
 F Résistance mécanique : protection contre la projection de particules à haute vitesse, à faible énergie de choc (45m/s)
 CE Marquage CE = les exigences de la directive UE 89/686 sont respectées

Fabriqué : Octobre 2018

Numéro de lot : 15864

Certificat d'examen CE :

www.agetech.de

Organisme certificateur :

ECS GmbH – European Certification Service
 Protection des yeux et équipement de protection individuelle
 Organisme notifié : 1883
 Hüttfeldstraße 50
 73430 Aalen
 GERMANY

Fabricant:

AGETECH GmbH
 Gartenfelder Straße 29-37
 13599 Berlin
 GERMANY

Made in Taiwan